

COMMUNE DE BERRWILLER

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE BERRWILLER - Séance du 20 juin 2016

Sous la présidence de Monsieur JORDAN Fabian, Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents pour la quatrième séance de l'année.

Constatant que le quorum pour valablement délibérer est atteint, il ouvre la séance à 20h40.

Présents : Les Adjointes STOCKER Bernard, ARBOGAST-ZIEBELEN Eve & MUNCH-SCHMIDT Martine.

Les Conseillers : SCHMIDT André, CENTLIVRE André, MOSSER Agnès, KOEHL-UBERSCHLAG Martine, JEANNIN Nicolas, ALTMAYER Laurent, BENSCH-MUNDEL Véronique, HERR-SCHAUMBERG Anne, KRUST Thomas, SIFFERT-GIRARDEY Laetitia, JUNG Joël.

Secrétaire de séance : Mme Anne HERR-SCHAUMBERG, Conseillère Municipale assistée de M. Gilles STEGER, secrétaire général.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2016
2. Travaux communaux depuis le 14 avril 2016 – en cours – en vue
3. Embauche de jeunes saisonniers – Été 2016
4. Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet
5. Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet
6. Travaux d'aménagement d'un terrain de football en gazon synthétique : Résiliation de contrats de fermage et passation d'un nouveau contrat de fermage
7. Travaux d'isolation extérieure et d'étanchéité thermique de l'école primaire des Trois Collines : Demande de subvention au titre de la DETR 2016 et de la réserve parlementaire 2016
8. Rapport 2015 sur le service public de l'eau
9. Bail à loyer logement communal 27 rue d'Or
10. Chasse communale 2015-2024 : Agrément des permissionnaires
11. Divers

Point n° 1 de l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2016 :

Le procès-verbal a été transmis à chaque conseiller municipal. Un bref rappel des points a été fait par le secrétaire général. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est approuvé à l'unanimité et signé.

Point n° 2 de l'ordre du jour :

Travaux communaux depuis le 14 avril 2016 – en cours – en vue :

Rapporteur : M. l'Adjoint Bernard STOCKER.

EAU :

Entretien courant, surveillance du réseau, du réservoir et de la station de pompage.

Révision et entretien de l'appareil de chloration par la société 2CAE.

Prélèvement et analyse avant le début des travaux du terrain de football en gazon synthétique.

Réparation d'une fuite d'eau sur réseau : 68, rue d'Or (RUDLER).

Extension/branchements : GASSER, rue des Mésanges (terrain KOEHL Laurent)- HERR Marine,

rue de Bertschwiller (terrain de son père HERR Michel)- FREY-D'ALESSANDRO, rue des Artisans (fille de Louis, terrain de D'ALESSANDRO Louis).

Relevé des compteurs, saisie, facturation, transmission flux informatique, mise sous enveloppe et dépôt à la Trésorerie.

ASSAINISSEMENT :

Entretien courant de la STEP. Passage journalier.

Après la vidange des bassins 1 et 2 de l'année dernière, le SIVOM va entreprendre une révision et un remplacement du matériel d'aération des bassins ; marché en cours.

VOIRIE :

Entretien régulier, fermeture de nids de poules.

Suite aux différents épisodes de « pluies tropicales » ces dernières semaines, et même ce premier semestre, nous étions souvent amenés à nettoyer les ponts, ponceaux, rigoles, déversoirs, grilles, à reniveler les chemins ruraux et enlever la boue sur les parties basses.

Cela devient également une habitude pour André SCHMIDT, Président de l'AF, qui ne ménage pas sa peine avec son tractopelle, pour rendre à nouveau les chemins carrossables après les grosses précipitations. En vue pour l'été : passage du point à temps.

M le Maire précise que le Conseil Départemental va faire réaliser des travaux de réfection de voirie sur la RD 44I (rue Principale) entre le 21 et 24 juin 2016. La chaussée fera l'objet d'un rabotage et une nouvelle couche d'enrobé sera posée.

ECLAIRAGE PUBLIC :

Changement de l'armoire de commande vétuste du poste « ZAGARTEN » le 13 juin par l'entreprise COLOMBA. Réparation de 3 candélabres.

JOURNEE CITOYENNE :

Préparation des chantiers, dont le plus gros cette année, était la réfection-ravalement de la mairie :

En pré-citoyen avant la peinture finale de la façade en journée citoyenne :

Dégagement de la façade Ouest de tous les matériaux entreposés par le propriétaire afin de pouvoir monter l'échafaudage. Application anti-mousse, nettoyage à haute pression, dépose de tous les gonds, arrêts, panneaux, luminaires, crochets, barres de maintien des jardinières et autres. Rebouchage et ragréage. Application d'une première couche d'accroche, peinture première couche, peinture fenêtres, portes...

Durée totale du chantier : 1 mois ; nous avons fini le 14 juin ; il reste les ferronneries des portes des sapeurs-pompiers à faire.

Nous avons fait d'autres journées pré-citoyennes pour d'autres chantiers : clôture provisoire du cimetière, mise en place du poteau du nid de cigogne, préparation des évacuations des futures rigoles au Lerchenberg, Françoise SCHMIDT et le fleurissement, les citoyens de l'église (Célestin RUCCOLO et Patrick UBERSCHLAG), les concepteurs et conceptrices des boîtes à livres... sans oublier tous ceux qui œuvrent toute l'année pour « la belle cause ». Nous n'oublions pas André MARY qui est notre « MacGyver » à nous qui est disponible 7 jours sur 7.

BATIMENTS :

Nettoyage des locaux pendant le congé maladie d'Antoinette GIRARDEY (Mairie et Dorfhisla).

Ecole :

Entretien courant et petites réparations diverses.

Cour d'école-parking : La tournée de contrôle, balayage et petit entretien est faite tous les matins de 7h à 8h par Luc BURGER.

CHAUFFERIE :

Contrôle journalier, entretien normal de la chaufferie et des réseaux. Fin de la période de chauffage le 03 juin 2016.

ESPACES VERTS :

Arrosage, tonte ; il est néanmoins difficile de suivre le programme en raison des conditions météorologiques. Réparation de la tondeuse Kiva (Honda).

DIVERS :

Distribution de divers courriers, ramassage de déchets divers.

Ratissage au Rollerpark et au bunker du Niederwald presque tous les jours.

Rangement après la Journée Citoyenne.

Entretien et réparation des jeux à l'école (cordages, boules).

Préparation du Dorfhisla pour mariage, assistance-préparation de la scène pour le concert du 10 juin à l'Eglise.

Point n° 3 de l'ordre du jour :

Embauche de jeunes saisonniers – Été 2016 :

M. le Maire propose au Conseil Municipal, à l'instar des années précédentes, d'embaucher des jeunes pour différents travaux à réaliser durant les congés scolaires d'été afin d'épauler le personnel communal et de donner à ces jeunes l'expérience d'un travail rémunéré.

En effet, tous les ans, un certain nombre de jeunes postulent spontanément à un emploi saisonnier au sein des services municipaux. Pour cet été, quatre jeunes Berrwillerois ont fait acte de candidature.

M. le Maire propose de retenir les quatre candidatures, à savoir celles de :

Tristan LEHR, Justin BURGER, Paul BIRGER et Ketsia HERR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide d'embaucher, pour cet été, quatre jeunes (âge minimum 16 ans) ayant fait acte de candidature à temps incomplet, par mi-journées soit deux du 4 juillet au 15 juillet 2016 et deux du 18 juillet au 29 juillet 2016, à raison de 4h00 par jour, pour divers travaux d'entretien (bâtiments, voirie, espaces verts, peinture...),**
- **Décide de rémunérer les intéressés selon l'échelle 3 de rémunération de la fonction publique territoriale – 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe – indice brut 340 – au prorata des heures effectuées, étant précisé que les crédits nécessaires ont été votés au budget primitif 2016 compte 64.**

Point n° 4 de l'ordre du jour :

Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet:

L'adjoint technique de 2^{ème} classe assurant les tâches d'entretien et de nettoyage de l'école élémentaire, de la mairie, du local associatif intergénérationnel dit « Dorfhisla » et de la salle de sports, a donné son accord pour réduire la durée de son temps de travail du fait de la suppression des tâches relatives au nettoyage des locaux de la salle de sports.

Une demande d'avis préalable a été adressée au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Haut-Rhin concernant cette modification de durée de travail et l'agent concerné a donné son accord quant à la modification de la durée de son temps de travail.

Le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion a émis un avis favorable en date du 25 mai 2016 enregistré sous le n° M2016.28.

M. le Maire propose à l'assemblée, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'adjoint technique de 2^{ème} classe chargé de l'entretien et du nettoyage de l'école élémentaire, de la mairie et du Dorfhisla occupant un emploi à temps non complet, de 134,93 h par mois (88,96 %) à 121,53 h par mois (80,13 %) à compter du 1^{er} juin 2016, en raison des tâches d'entretien et de nettoyage de la salle de sports que cet agent n'aura plus à effectuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

- **Adopte la proposition de M. le Maire,**
- **Décide de modifier ainsi le tableau des emplois.**

Point n° 5 de l'ordre du jour :

Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Budget Primitif 2016,

Vu le tableau des effectifs,

M. le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu du développement des infrastructures communales et des tâches d'entretien y afférent, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, étant précisé que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2016 de la commune :

- Décide de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet pour les fonctions d'agent d'entretien polyvalent à compter du 1^{er} août 2016,
- Décide de modifier ainsi le tableau des effectifs.

Point n° 6 de l'ordre du jour :

Travaux d'aménagement d'un terrain de football en gazon synthétique : Résiliation de contrats de fermage et passation d'un nouveau contrat de fermage

Les travaux d'aménagement d'un terrain de football en gazon synthétique au lieudit Wasserfurche ont démarré.

Ce terrain va être aménagé sur les parcelles cadastrées section 29 parcelle 14 (en totalité) et 15 (partiellement), soit sur une surface totale de 105 ares.

Conformément à un accord amiable signé en date du 18 juin 2013 entre la commune, propriétaire de ces parcelles, M. André SCHMIDT, Mme Christine SUTTER et Mme Pascale KNEPFLER-HERR, exploitants agricoles, il y a lieu d'opérer des modifications aux contrats de bail à ferme en cours, et ce avec effet rétroactif au 11 novembre 2015 afin de tenir compte de la saison culturale en cours.

Ainsi, il est proposé de résilier partiellement le contrat de bail à ferme dont dispose l'EARL SUTTER sur les parcelles 14, 15 et 16 en section 29 (Lieudit Wasserfurche) et de le réduire de 105 ares correspondant à la surface d'emprise du futur terrain de football. Par conséquent, le contrat de bail à ferme de l'EARL SUTTER au lieudit Wasserfurche ne portera plus que sur une surface restante de 89,71 ares (initialement 194,71 ares), correspondant à la parcelle 16 en totalité (42,13 ares) et la parcelle 15 en partie (47,58 ares).

A titre de compensation de la surface de 105 ares concernée par l'emprise du terrain de football, et en vertu de l'accord amiable précité, un terrain situé à Wattwiller au lieudit Gans section 57 parcelle n° 227 d'une superficie de 103 ares sera loué à l'EARL SUTTER, par contrat de bail à ferme, et ce avec effet rétroactif au 11 novembre 2015, afin de tenir compte de la saison culturale en cours.

Ce terrain était auparavant loué dans le cadre d'un contrat de bail à ferme au GAEC de la Vigne au Lait (M. André SCHMIDT) qui accepte la résiliation de son bail également avec effet rétroactif au 11 novembre 2015.

En contrepartie de la résiliation de son bail au lieudit Gans à Wattwiller, M. André SCHMIDT va récupérer la parcelle sur laquelle se trouvait le terrain d'entraînement de football qui sera reconverti en terrain agricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide ces modifications à apporter aux contrats de bail à ferme de l'EARL SUTTER et du GAEC de la Vigne au Lait, et ce avec effet rétroactif au 11 novembre 2015 afin de tenir compte de la saison culturale en cours,
- Autorise M. le Maire à signer tous actes afférent à ces modifications.

Point n° 7 de l'ordre du jour :

A) Travaux d'isolation extérieure et d'étanchéité thermique de l'école primaire des Trois Collines : Demande de subvention au titre de la DETR 2016 :

M. le Maire précise que dans le prolongement des travaux de construction d'une chaufferie biomasse bois/gaz venant notamment chauffer l'école primaire des Trois Collines, et dans un souci d'économie d'énergie, la commune a décidé de réaliser des travaux d'isolation extérieure et d'étanchéité thermique de l'école primaire.

Ces travaux consisteront à poser un procédé d'isolation par l'extérieur sur les façades, pignons, ébrasements de fenêtres et portes, à remplacer les fenêtres et impostes et à rénover et isoler la toiture. Ces travaux seront confiés à des professionnels.

Par ailleurs, des travaux d'isolation du sol du grenier, afin d'optimiser l'isolation de ce bâtiment, seront réalisés en régie.

Le coût global de ces travaux est estimé à un montant de 175 174,61 €HT et est éligible au titre de la DETR 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation des travaux d'isolation extérieure et d'étanchéité thermique de l'école primaire des Trois Collines comme précisé ci-dessus et charge M. le Maire de faire toutes les démarches utiles en matière de recherche de cofinancements, notamment le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2016 auprès des services de l'Etat.

B) Travaux d'isolation extérieure et d'étanchéité thermique de l'école primaire des Trois Collines : Demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire 2016 :

M. le Maire précise que dans le prolongement des travaux de construction d'une chaufferie biomasse bois/gaz venant notamment chauffer l'école primaire des Trois Collines, et dans un souci d'économie d'énergie, la commune a décidé de réaliser des travaux d'isolation extérieure et d'étanchéité thermique de l'école primaire.

Ces travaux consisteront à poser un procédé d'isolation par l'extérieur sur les façades, pignons, ébrasements de fenêtres et portes, à remplacer les fenêtres et impostes et à rénover et isoler la toiture. Ces travaux seront confiés à des professionnels.

Par ailleurs, des travaux d'isolation du sol du grenier, afin d'optimiser l'isolation de ce bâtiment, seront réalisés en régie.

Le coût global de ces travaux est estimé à un montant de 175 174,61 €HT et est éligible au titre de la Réserve Parlementaire 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la réalisation des travaux d'isolation extérieure et d'étanchéité thermique de l'école primaire des Trois Collines comme précisé ci-dessus et charge M. le Maire de faire toutes les démarches utiles en matière de recherche de cofinancements, notamment le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire 2016 auprès des services de l'Etat.**

Point n° 8 de l'ordre du jour :**Rapport 2015 sur le service public de l'eau**

En application des articles L 2224-5 et D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire d'une commune ou le Président d'un groupement intercommunal assurant la gestion du service de distribution de l'eau ou de l'assainissement est tenu de publier un rapport annuel assurant la transparence, au bénéfice des usagers, sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

La Commune de BERRWILLER exploite en régie directe le service public de l'eau.

En ce qui concerne le service de l'assainissement, celui-ci relève de la compétence du SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne dont la commune est adhérente.

Un exemplaire du rapport public du service EAU –Exercice 2015 - qui précise les conditions de financement, de facturation, de fonctionnement et d'évolution des services d'alimentation en eau potable a été porté à la connaissance des conseillers municipaux avec la convocation à la présente séance.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le rapport 2015 sur le service public de l'Eau,**
- **Charge M. le Maire de diffuser ledit rapport à qui de droit, étant précisé que le document complet est consultable en mairie.**

Point n° 9 de l'ordre du jour :**Bail à loyer logement communal 27 rue d'Or :**

M. le Maire rappelle que le logement communal situé à BERRWILLER, 27 rue d'Or occupé par M. Kévin DANGEL depuis le 1^{er} décembre 2013 va être libéré par ce dernier le 30 juin 2016.

Sur avis de la commission administrative, il est proposé de louer ce logement, à compter du 1^{er} juillet 2016 à M. Jérémy HAUPTMANN, jeune concitoyen de Berrwiller qui a fait acte de candidature pour la location de ce logement par courrier du 20 mars 2016.

M. Jérémy HAUPTMANN, en accord avec l'actuel locataire, a déjà visité le logement et confirmé son intérêt.

Sur avis de la commission administrative, il est proposé de fixer le montant du loyer mensuel hors charges à 550,- € et de conclure un bail à loyer sur une durée minimum de 3 années avec M. Jérémy HAUPTMANN.

Ce bail sera, bien sûr, régi par les dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour et 1 abstention (M Fabian JORDAN) :

- ⇒ **Décide de louer par bail à loyer, le logement communal situé à BERRWILLER, 27 rue d'Or, à compter du 1^{er} juillet 2016 à M. Jérémy HAUPTMANN,**
- ⇒ **Fixe le montant mensuel hors charges du loyer à 550,- €**

- ⇒ Décide que le montant du loyer sera réajusté tous les ans, à la date anniversaire du bail, en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers,
- ⇒ Autorise M. le Maire à signer le bail à intervenir.

Point n° 10 de l'ordre du jour :

Chasse communale 2015-2024 : Agrément des permissionnaires

Par courrier du 03 juin 2016, M. Claude BEULQUE, locataire du lot de chasse communale nous a sollicités en vue d'agréer 3 permissionnaires.

Il s'agit de M. Ernst SCHLAPPI, né le 02/09/1951 à LENK (Suisse), domicilié à 3604 THUN (Suisse), Fellerstrasse 1, M. Denis PFAUWADEL, né le 22/04/1964 à CERNAY, domicilié à WATTWILLER, chemin du Lerchenbourg qui était déjà permissionnaires lors du précédent bail de chasse et M. Joris GAUCHEY, né le 22/03/1994 à GUEBWILLER, domicilié à SOULTZ, 3 Résidence du Kleinfeld.

Les pièces réglementaires ont été produites.

Sur avis favorable de la Commission Communale Consultative de la Chasse qui s'est réunie le 7 juin 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ Décide d'agréer M. Ernst SCHLAPPI, Denis PFAUWADEL et Joris GAUCHEY en qualité de permissionnaires de M. Claude BEULQUE.

Point n° 11 de l'ordre du jour :

Communications et Divers :

A) Autorisations d'urbanisme déposées :

PC n°068 032 16 B 0002 modificatif déposé le 28/05/2016

HERR Marine – Lieudit Pilgerstrang

PC modificatif maison d'habitation

DP n°068 032 16 B 0013 déposée le 29/04/2016

CLAD Anthony – 2b rue de Staffelfelden

Installation d'une clôture et d'un portail

DP n°068 032 16 B 0014 déposée le 09/05/2016

HILDEBRAND Pierre – 9 rue de Verdun

Modification de façade

DP n°068 032 16 B 0015 déposée le 09/05/2016

HILDEBRAND Pierre – 9 rue de Verdun

Construction d'une structure pour enfants

DP n°068 032 16 B 0016 déposée le 12/05/2016

SCHIRRER Alain – 2 rue des Vergers

Changement de toiture

DP n°068 032 16 B 0017 déposée le 12/05/2016

RAPPINE Gérard – 132B rue Principale

Panneaux photovoltaïques

B) Prochaines réunions et manifestations :

- Mardi 28/6 à 11h : Visite de M le Préfet à Berrwiller
- Vendredi 8/7 de 13h45 à 18h30 : Réunion d'information « Les travaux en forêt communale » à Burnhaupt-Le-haut (Bernard STOCKER et Thomas KRUST y participeront).
- Samedi 23/7 à 8h : Jury des maisons fleuries à Berrwiller
- Samedi 23/7 à 10h : Jury des maisons fleuries à Wuenheim (Mmes Agnès MOSSER et Véronique BENSCH-MUNDEL s'y rendront).

C) Tournage du film – projet du Conseil des Jeunes :

Mme l'Adjointe Eve ARBOGAST-ZIEBELEN rappelle les dates des différentes séquences du tournage du film du Conseil des Jeunes (du 27/6 au 1^{er}/7). Un programme détaillé sera transmis aux intéressés.

D) 13 juillet :

M Nicolas JEANNIN précise que le cortège (retraite aux flambeaux) partira du parking de la salle de sport et arrivera au même endroit. Le parcours reste à définir. Une buvette sera installée sur le parking avec possibilité de se restaurer avant et après le défilé. Il est prévu que la soirée prenne fin à minuit.

E) SERM :

M Laurent ALTMEYER indique qu'il se rendra à une réunion de l'Assemblée Spéciale de la SERM le 8/7. Il fera un compte-rendu de l'activité de la SERM lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

F) Opération « Tiroirs de la Mémoire » :

Mme l'Adjointe Eve ARBOGAST-ZIEBELEN indique que la société Fichter Bureautique a gracieusement réalisé les copies des livrets.

Ceux-ci seront remis aux aînés et malgré-nous lors d'une réception qui se tiendra le dimanche 26/6 à 11h au Dorfhisla.

G) Distinctions obtenues par la commune :

M le Maire précise que la commune de Berrwiller s'est vu remettre deux prix nationaux pour avoir initié la Journée Citoyenne qui n'a cessé d'essaimer dans toute la France.

La remise de ces prix récompensant la Journée Citoyenne s'est effectuée à Paris, au Congrès des Maires le mercredi 1^{er} juin dernier.

Ainsi Berrwiller s'est vu décerner le « coup de cœur » du jury des Prix Territoriaux qui sont destinés à récompenser et faire connaître les meilleures réalisations d'une collectivité territoriale pour un service public local plus efficace, et une Marianne d'Or du développement durable qui honore les communes dont les initiatives, actions et politiques méritent d'être connues et de devenir une référence au niveau national.

H) Réflexion sur le projet communautaire de m2A :

M le Maire rappelle la réflexion engagée sur le projet collectif communautaire de m2A destiné à définir un nouveau mode de gouvernance intégrant les principes d'une territorialisation plus efficace. Il est personnellement très impliqué dans la démarche.

Des explications ont été données le samedi 18 juin à tous les délégués communautaires lors d'un séminaire des élus.

Une consultation a été menée auprès de tous les Maires et des collaborateurs de m2A.

Une consultation citoyenne sera réalisée entre le 21 juin et 17 juillet 2016 et le Conseil de Développement a également été appelé à réfléchir sur le projet.

Un partage des enseignements et une synthèse seront présentés aux élus lors des universités d'été qui se dérouleront fin août.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 22h08.